

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

NINIVE.

SUITE.

M. Flandin, muni cette fois d'un ample crédit concédé par les deux ministres, partit au mois d'octobre 1843. On pensait qu'il serait arrivé à Mossoul pour l'hiver. Mais la découverte de M. Botta avait excité une certaine émotion à Constantinople : les Turcs rêvaient trésors ; les jalousies nationales s'agitaient dans une sphère subalterne. La Porte, mal inspirée, mal conseillée, refusait à notre ministre les firmans nécessaires pour la continuation des fouilles, on perdit en pourparlers plus de quatre mois, et M. Flandin enfin, mis en possession de toutes les autorisations nécessaires, arriva à Mossoul au mois de mai 1844.

Il y trouva M. Botta, retardé dans ses progrès par la mauvaise volonté du pacha et par sa propre santé : une maladie grave contractée sur l'emplacement de Khorsabad l'avait mis à deux doigts du tombeau ; la présence de M. Flandin, la certitude d'être compris et soutenu dans ses efforts ranimèrent son courage, et les deux explorateurs, le consul et le peintre, unis par une intelligente distribution de travail, commencèrent à opérer sur une grande échelle.

Le village faisait obstacle : on l'acheta tout entier, et les habitants, joyeux d'être dépossédés à beaux deniers comptants (ce qui n'arrive pas tous les jours en Orient), déménagèrent avec leurs maisons, qu'ils rebâtitrent dans un endroit plus commode.

Cependant M. Botta avait d'autres affaires que les fouilles de Ninive ; on creusait à Khorsabad et l'émeute grondait à Mossoul. Tandis que le consul, ferme à son poste, défendait au péril de sa vie celle des missionnaires, M. Flandin, resté dans le village, éprouvait le contre-coup du mouvement antichrétien qui agitait la capitale. A Mossoul, l'église catholique était incendiée, les chrétiens pillés, un Père Dominicain percé de part en part, M. Botta lui-même atteint d'une pierre à la tête. A Khorsabad, M. Flandin, dont les ouvriers chrétiens, au nombre de deux cents, avaient été mis en fuite par les musulmans, soutenait contre ceux-ci un siège en règle à la tête de cinq domestiques seulement. Le danger fut grand, mais heureusement passager : M. Botta, maître de la situation à Mossoul, vint délivrer son collaborateur, et depuis cette échauffourée, qui eut lieu à la fin de juin, jusqu'au mois de novembre, époque du départ de M. Flandin, les travaux se continuèrent sans interruption.

Celui-ci nous atteste qu'il n'a rien laissé à faire sur le monticule de Khorsabad : tout ce qui pouvait être relevé, mesuré, dessiné, l'a été ; on a poussé les sondages dans toutes les directions, et il paraît certain que, là où le plan montre des lacunes, la destruction avait été complète dans les temps anciens.

Ce n'était pas le tout que de dessiner : les objets eux-mêmes, exposés à une destruction immédiate, exigeaient des soins de conservation ; sous ce rapport la tâche était difficile, et M. Botta ne pouvait se flatter de sauver de tant de richesses qu'un petit nombre d'échantillons. Toutefois, dans ce qu'il a mis de côté, il en restera assez pour remplir deux grandes salles au rez-de-chaussée du Louvre. Un crédit de 100,000 fr. a été demandé aux Chambres pour cet objet. Aux dernières nouvelles, presque tout était emballé et même descendait le Tigre pour se rendre à Bagdad, première station où le pavillon du consul général français couvrira la propriété de la France. M. Botta désespérait d'abord de pouvoir enlever d'un seul bloc les énormes taureaux qu'il destine au Musée du Louvre ; mais il a fini par se décider à cette grande opération, qui, le mois dernier, était en voie d'exécution. Quand M. le ministre de la marine, imitant le bon exemple qui lui a été donné par ses collègues des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'instruction publique, se sera décidé à envoyer à Bassora un bâtiment de la marine royale pour y prendre la précieuse récolte rassemblée par notre consul, il ne restera plus aucune inquiétude sur le succès définitif de cette grande exploration.

A défaut des originaux, nous sommes déjà en possession des dessins. Les Musulmans ne peuvent se résoudre à croire qu'on gratte si longtemps la terre dans une autre intention que celle d'y trouver des morceaux d'or, et le mot de *trésor*, appliqué si justement aux découvertes de la science, trompe leur grossière crédulité. M. Flandin n'osait partir avec un gros bagage : on l'aurait attaqué sur la route pour s'emparer de ses richesses. M. Botta le prévint à temps du complot, et le courageux artiste, laissant derrière lui saisses et ballots, partit à franc étrier, son portefeuille au cou, dans la com-

pagne d'un courrier tartare. Il a supporté cette dernière épreuve avec le même bonheur que les autres, et, en arrivant à la fin de février, il a déroulé devant nos yeux les résultats de l'exploration la plus heureuse, la mieux encouragée, la mieux exécutée et la plus prompte, qui ait encore eu lieu dans le domaine des sciences historiques.

Il suffit de simples chiffres pour faire comprendre l'importance des résultats. Le monticule qui supportait l'édifice, haut d'environ quinze mètres, a trois cents mètres de long dans un sens et cent cinquante dans l'autre. Il est certain que les constructions couvraient la totalité de cette plate-forme, de quarante-cinq mille mètres carrés ; par conséquent ou pour comparer l'étendue du monument à celle du château de Versailles, plus grand d'un quart seulement. Nous estimons au tiers de la totalité celles des constructions que l'on a trouvées debout plus ou moins endommagées. Le système en est partout le même : un massif épais, composé de briques crues, est revêtu sur les deux faces de plaques sculptées d'un gypse marmoriforme. Ces plaques ont constamment trois mètres de haut. Quelques-unes des sculptures qui les décorent en occupent toute la hauteur ; mais le plus souvent les sujets forment deux zones séparées par un bandeau d'inscriptions, de cinquante à soixante centimètres d'épaisseur. Toutes les entrées sont décorées de taureaux à face humaine de ronde-bosse et de cinq mètres de haut. Il y a des salles de grande dimension et de longs couloirs : la plus grande de ces salles a trente-cinq mètres sur neuf. L'étendue des bas-reliefs découverts est de deux mille mètres : il n'y a pas moins de trente mille mètres d'inscriptions cunéiformes.

La destination de l'édifice n'est plus douteuse : c'est un vaste palais ou plutôt une maison de plaisance située dans un des faubourgs de la capitale. Une enceinte considérable en dépendait ; on a pu suivre la trace des fortes murailles qui l'entouraient, et en déterminer l'étendue. C'était un carré presque parfait, d'un kilomètre de côté, par conséquent d'une lieue de tour. Le monticule s'élevait sur un des côtés de l'enceinte. La même disposition se retrouve dans les décombres voisins de Mossoul, que les premiers explorateurs avaient considérés comme formant l'enceinte de Ninive. Mais la dimension en aurait été beaucoup trop petite pour une ville que la tradition nous représente comme une des plus vastes qui aient existé. C'est ce dont Rich s'était déjà aperçu, et la découverte de Khorsabad confirme ses observations à cet égard.

Au reste, Khorsabad, quoique fort éloigné de l'enceinte en forme de triangle au milieu de laquelle s'élève le village du Néiniéh et qu'on peut considérer comme celle du palais principal des rois d'Assyrie, Khorsabad, dis-je, est relié à ce point capital des ruines par une suite de tumulus et de vestiges d'anciennes constructions, qui montrent que l'Écriture ne dit rien d'exagéré quand elle raconte que Jonas mit trois jours à parcourir la ville de Ninive. Cet énoncé doit être considéré comme fort exact, surtout si l'on admet que le prophète a visité successivement toutes les parties de la ville. Pour aller du pont de Mossoul jusqu'à Khorsabad, il faut quatre heures au pas de caravane ; par conséquent, la distance doit être évaluée à quatorze kilomètres ou trois lieues et demie. Il n'y a pas beaucoup moins de chemin de la porte Maillot jusqu'au château de Vincennes, et si l'on réfléchit que les villes d'Orient, semblables encore à ce qu'elles ont été dans l'antiquité la plus reculée, renferment des vastes jardins et que la plupart des maisons n'y ont qu'un étage, on n'hésitera pas à considérer le *château* de Khorsabad comme une *maison des faubourgs*.

Ninive était en plaine ; elle s'étendait sur la rive gauche du Tigre, et la petite rivière, nommée aujourd'hui *Khauser*, qui débouche en face de Mossoul, traversait l'antique capitale ; Khorsabad, situé au nord-est, n'est point sur le Khauser, mais sur un petit affluent de cette rivière. Les montagnes de l'antique Gordyène, habitées aujourd'hui par les Kurdes, terminaient au nord la plaine accidentée de Ninive. Des villages catholiques sont échelonnés sur la route de Diabekir, qui se dirige vers les montagnes, et un peu à droite est le pays habité par les Yezides, qui passent pour adorer le démon, et qui dans les tous cas, ont conservé en partie les superstitions et les croyances du paganisme, judaïsme de ces contrées. A Khorsabad même, tous les habitants appartiennent à l'islamisme, et Mossoul ne renferme qu'environ six mille chrétiens contre dix-huit mille musulmans. Toutes les couches de religion sont restées sur ce sol auquel se rattachent de si antiques souvenirs.

La situation des ruines de Khorsabad, leur disposition, leurs accessoires, la manière dont l'édifice était décoré, indiquent sa destination. La vaste en-

ceinte qui en dépend a dû servir de clôture à un de ces parcs que les Mèdes et les Perses, imitateurs des plus anciens usages, consacraient à la chasse, et auxquels ils avaient donné le nom de *paradis*. Tout ce qu'on a trouvé en place du principal bâtiment donne exclusivement l'idée d'une habitation princière. La décoration, comme celle du palais de Persépolis, en est toute historique et civile. Les emblèmes religieux ne figurent qu'aux entrées, et dans une intention évidemment plus superstitieuse que sacrée. Les pierres du seuil, chargées d'inscriptions sur les deux faces, les idoles de terre cuite qu'on a trouvées enfouies au-devant de toutes les portes, le lion, emblème de la destruction, qu'on rencontre ou enchaîné, ou dompté par une divinité protectrice, sont des signes dans lesquels on ne peut méconnaître l'intention de prévenir des influences funestes. Les traditions historiques ne nous dépeignent pas les Assyriens comme un peuple religieux; si l'on s'en rapportait uniquement aux découvertes de Khorsabad, on serait tenté de reconnaître en eux la passion exclusivement militaire et l'indifférence en matière de dogme, qui distinguèrent les Parthes, maîtres plus tard des mêmes contrées. Cependant, ne nous hâtons pas de conclure d'après des documents incomplets, malgré leur étendue. Il est tout simple qu'un lieu d'habitation porte plutôt l'empreinte de la vie civile que de la vie religieuse. Le *château* de Khorsabad avait d'ailleurs sa *chapelle*. En dehors du grand édifice on a découvert les ruines d'un bâtiment beaucoup plus petit, décoré exclusivement d'emblèmes religieux, et dont la disposition paraît indiquer un temple. On distingue fort clairement la place de l'autel dans la pièce principale, et l'autel lui-même, de forme triangulaire et d'un beau travail, a été retrouvé à une petite distance du sanctuaire qu'il avait jadis occupé.

J'ai déjà dit un mot du système général de la construction et de la décoration; je dois ajouter ici que l'architecte ne paraît pas avoir fait preuve d'une grande régularité dans ses plans, que l'art des distributions n'est pas non plus ce qui brille dans cet ensemble, qu'on n'y a pas trouvé le moindre vestige de colonnes, que les fenêtres manquent absolument, et que, par conséquent, les pièces intérieures n'ont pu recevoir de jour que par le haut, observation qui exclut la supposition de l'existence d'étages supérieurs, soit que les jours aient été ménagés à travers les chevrons, soit qu'il ait existé un système de voûtes et de coupôles. Cette dernière opinion appartient à M. Flandin. Il l'était d'un certain nombre d'inductions recueillies par lui sur les lieux, et je dois, comme de raison, lui en laisser la responsabilité.

On s'étonnerait de ne pas rencontrer ici, au milieu des briques crues, qui sont comme l'âme de l'architecture chaldéenne, les briques émaillées dont les anciens nous vantent l'effet, en décrivant les monuments de Babylone, et dont on a retrouvé quelques fragments dans les ruines de cette dernière ville. La moisson en a été beaucoup plus abondante à Khorsabad, et les explorateurs de ce monument n'hésitent pas à admettre l'existence d'une large frise de briques émaillées au-dessus des bas-reliefs dans toutes les salles. Quant au sol, il a été traité avec moins de cérémonie que les parois. Dans le palais, il se compose de terre battue, mêlée de cailloux et d'un peu de chaux. Probablement de riches tapis dissimulaient la pauvreté du pavement. Dans le temple seulement la protection de la chaux employée au mélange est plus considérable, et le tout peut être comparé à la *scagliola* en usage à Venise.

Mais je me hâte d'en venir à la partie la plus importante de cette grande découverte, c'est-à-dire aux bas-reliefs, et ici j'éprouve un assez grand embarras. Comment donner au lecteur une idée exacte de tant de sujets qui se succèdent sans interruption à travers les salles grandes et petites, les passages et les corridors? Aucun système régulier n'a présidé à cette immense décoration: impossible, d'après les scènes représentées, de reconnaître la destination des pièces. Outre le caractère religieux des portes et de ce qui les avoisine, on voit bien qu'on a figuré de préférence à l'extérieur les riches tributs que le roi reçoit de ses sujets directs et des autres peuples asservis à son sceptre. Les architectes du palais de Persépolis ont imité en cela, comme nous tant d'autres rapports, les monuments de l'Assyrie. Au dedans la zone inférieure paraît avoir été consacrée de préférence aux expéditions militaires, et les scènes d'au-dessus rappellent le plus fréquemment les délices et les pompes de la vie royale, fruit des victoires du souverain; mais ces remarques n'ont rien d'absolu. Ce serait donc peine perdue que de conduire pas à pas le lecteur dans le dédale des distributions du palais, et, puisque je n'ai pas le secours des figures, il me semble qu'il sera plus commode et plus instructif de ranger tous les sujets qu'on a découverts, sous diverses rubriques et indépendamment de la place qu'occupe chacun d'eux en particulier.

1. Les figures religieuses, quoique en petit nombre, ainsi que je l'ai dit précédemment, ont une importance capitale. Quelques-unes étaient déjà connues, soit par les pierres gravées chaldéennes, soit par les sculptures de Persépolis; d'autres sont entièrement nouvelles. Dans la première catégorie je rangerai les taureaux ailés à face humaine, gardiens des portes, dans lesquels on a reconnu avec raison le style du *Kuïomoris* des Perses, emblème de la vie divine et de la royauté suprême; puis un dieu à quatre ailes, avec une tête d'aigle ou d'épervier monstrueux surmontée d'une crête, qui rappelle les composés des Égyptiens. Cette figure était déjà connue, ainsi que celle d'Oannés, moitié homme et moitié poisson, divinité primordiale de Babylone. Nous sommes moins familiarisés avec d'autres figures, telles que celle d'un dieu dont la tiare conique est ornée de plusieurs paires de cornes qui se rejoignent par la pointe, et surtout celle d'un géant presque nu, d'un aspect terrible, à la forte chevelure comme celle de Samson, et qui étouffe un lion dans ses bras. Parmi les emblèmes que tiennent les divinités ou les sacrificateurs on remarque principalement: d'abord, un seau, muni d'une

grande anse, qui rappelle les seaux isiaques, pour le lotus et la pomme de pin, symbole qui, comme on sait, joua un rôle prédominant dans la religion phrygienne.

2. Le roi, dans ces sculptures principalement militaires et civiles, joue un rôle plus habituel et plus important que la divinité. A son aspect on reconnaît que la tradition des emblèmes de la royauté n'a pas changé, dans cette partie de l'Orient, depuis au moins deux mille cinq cents ans. Un roi d'Assyrie antérieur à Sardanapale, un roi de Perse du Ve. siècle avant notre ère, Tigraue, contemporain de Pompée, un roi d'Édessa ou d'Arménie du temps des Antonins, un monarque sassanide à l'époque d'Héraclius, enfin un schah de Perse au XIXe. siècle, sont vêtus et coiffés à peu près de la même manière. Le roi d'Assyrie nous offre le type de ce costume dans toute sa pureté et sa magnificence première. Rien n'égale la richesse des étoffes, la recherche des ornemens et des franges. Le Bacchus indien de la sculpture grecque, avec sa longue tunique, son ample manteau, l'arrangement régulier de sa barbe et de sa chevelure, n'est qu'un reflet affaibli de cette grandeur orientale. Joignez-y une tiare en forme de cône tronqué surmonté d'une pointe tout à fait conique, un riche cimenterre dont le fourreau est orné de deux lions rampants, et des sandales d'un tissu précieux; vous aurez alors une idée de cet ensemble véritablement sans égal.

Souvent on voit en face ou à côté du prince un autre personnage du même âge, vêtu presque aussi magnifiquement, et qui n'en diffère que par un peu moins de recherche dans la décoration du cimenterre et l'absence de la tiare conique, remplacée par un bandeau ou diadème, absolument semblable à celui qui fut adopté par les rois grecs comme signe de leur autorité. Ce second personnage paraît jouer le même rôle que le *grand-visir* dans les monarchies musulmanes.

Le roi paraît, soit à pied, soit debout, dans son char de guerre, ordinairement traîné par deux chevaux richement caparaçonnés, qui conduit un aigle placé à côté de lui. Au-dessus de sa tête est étendu un parasol porté par un troisième personnage. La tradition du *parasol*, comme signe de la suprématie politique et religieuse, a passé dans notre Occident; elle existe dans la Rome catholique, et nous l'avons trouvée dernièrement dans les armées de l'empereur du Maroc.

Le roi se montre toujours entouré d'une garde nombreuse, dont les eunuques font une partie essentielle. Nous les retrouverons dans le service intérieur, ce qui est leur place naturelle; mais nous serons surpris quand nous les verrons figurer au premier rang dans les combats. Par là nous serons conduits à modifier l'idée d'une dégradation absolue qui s'attache à ces personnages, et l'eunuque Narsès, conquérant de l'Italie sous Justinien, deviendra plus explicable à nos yeux.

3. Les détails de la guerre sont nombreux et du plus haut intérêt. Nous trouvons les renseignements les plus circonstanciés et les plus explicites sur l'armement des troupes, la castramentation, les machines de guerre et le siège des places. L'usage des chars, qui en Egypte tient lieu de cavalerie, est ici réservé au roi, et, par contre, la cavalerie est formidable. Les guerriers assyriens sont généralement revêtus de cuirasses tressées qui rappellent celles des héros grecs. Leurs casques ont ou l'aigrette des Hellènes, ou la pointe des Mamelouks. L'arc est leur arme principale; ils le tirent à genoux ou debout, protégés par de vastes boucliers ronds que tiennent d'autres soldats, complétant ainsi des groupes qu'Homère semblerait avoir pris pour modèles quand il représente l'archer Teucer s'abritant sous le bouclier d'Ajax. Cet abri ne suffit pas; quelquefois (et ceci a lieu dans le siège des places) les archers se cachent derrière des remparts mobiles qui ressemblent à la tortue des Romains.

Je ne suffirais pas à décrire la variété que présente l'équipement des soldats. La garde du roi se distingue des autres Assyriens par sa longue tunique employée par les Grecs en parlant des Perses) portent des sceptres courts, surmontés d'un fruit semblable à la pomme ou à la grenade. Des soldats presque nus, ou revêtus seulement d'une peau de bête, doivent être rangés parmi les auxiliaires; on en retrouve en effet de semblables au nombre des ennemis qui combattent les Assyriens.

Un camp de forme elliptique et entouré d'une palissade crénelée nous montre à l'intérieur, d'un côté, les tentes, les chevaux et toutes les occupations analogues, de l'autre, un *suggestus*, du haut duquel le prêtre ou le roi semble offrir un sacrifice; au-devant de ce *suggestus* sont dressés un autel et deux enseignes surmontées chacune d'un disque, pareilles à celles que portent les soldats dans leurs marches guerrières.

Les flèches et le feu ne suffisent pas à l'attaque des forteresses; on emploie pour les réduire les balistes et les béliers. Ces dernières machines, protégées par de vastes chapes, roulent sur des chaussées artificielles, construites pour franchir les fossés et pour faciliter les approches. Des pontons composés de madriers qu'on rejoint et qu'on cheville fortement ensemble suppléent aux chaussées dans les localités maritimes.

4. On est en effet le siège d'une place située sur la mer qui fournit quelques documents curieux relativement à la *marine* des Assyriennes. Leurs barques, ou celles de leurs auxiliaires, montés par des marins nus, à l'exception de la partie intermédiaire du corps, ont une proue très-relevée ornée de têtes d'animaux et particulièrement de cheval. La représentation de toutes les espèces qui habitent la mer, poissons, tortues, crabes, anguilles ou serpents, etc., caractérise ce tableau et le diversifie.

A continuer.

Comité Central permanent.

Jeu, 14 août 1845.

Présents : H. Paré, au fauteuil ; Joseph Bonret, écuier.

Le trésorier pour la campagne annonça qu'il avait reçu depuis la dernière réunion du comité :

De la paroisse de St. Rémi,	£50	3	8
De Messire Bourassa, Chateauguay. (additionnelle)	1	19	3
De Messire Vinet, Sault aux Récollets, (additionnelle)	0	17	7
De Ste. Anne des Plaines	2	11	8
De P. Malo, écu. Belœil, (additionnelle)	1	2	6
(avec 15 barils de farine et grain.)			
De Messire Larocque, St. Jean, (additionnelle)	8	0	2
De Messire Brunet, St. Damase	5	17	8
(avec plusieurs minots de grain, trois paquets de har-			
des, et 2 sacs de laine)			
	£70	12	6

Le comité reçut durant sa séance, de Alphonse Jones, écuier, pour les habitans de Prescott

31 12 6

Le trésorier reçut aussi depuis son dernier rapport de G. Keefter, des souscriptions à lui payées dans Thorold, et 2 barils de farine

21 3 9

Des travailleurs de la fonderie Ste. Marie

8 8 10

Qui, ajoutés à la somme déjà publiée

£29 12 7

Et aux deux sommes spécifiées cidessus

12702 7 2

£70 12 6 et £31 12 6

102 5 0

Total en tout

12835 2 2

Ajourné à 4 heures P. M.

A. LAROCQUE, Sec.

BULLETIN.

Miracle (suite et fin).—Nouvelles d'Europe.—Mexique et Etats-Unis.

Nous terminons aujourd'hui la relation de la guérison miraculeuse de Renaud :

A mon retour dans la sacristie, je bénis un crucifix que notre jeune aveugle y avait laissé avant la messe, et qu'il voulait emporter avec lui. Après cette bénédiction, qui fut l'affaire d'un instant, l'infirmier vint à moi et marmotta quelques mots que j'eus peine à entendre, il me dit que Renaud, après sa communion, avait préféré de retourner seul à sa place. Cette circonstance ne m'était pas échappée, mais je n'y avais pas fait attention, parce que je repassais promptement en moi-même avec quelle facilité notre aveugle s'était mis au fait des localités.

L'écolier, chargé du soin de la sacristie, vint se joindre à l'infirmier, pour assurer que le jeune homme, après être retourné à son banc, avait pris un livre et l'avait ouvert. Je pensais qu'il se trompait. Nous allons voir maintenant, leur répondis-je, quel est le cas ; et je me hâtai de déposer l'ornement que je portais. Au moment même, la porte s'ouvre, et je vois, avec une surprise et une joie indicible, le jeune Renaud descendre les six marches qui séparent la sacristie de la chapelle, se jeter dans mes bras, et se presser lui-même sur mon sein. Partageant sa reconnaissance et son admiration pour un si grand bienfait. Je mêlai mes larmes aux siennes, et lui demandai : Qu'avez-vous éprouvé dans ce moment ? Que vous est-il arrivé ? Quoi ! la vue vous a été rendue ! ?

« Oui ; reprit-il : lorsque j'étais à genoux au pied de l'autel, attendant le moment de la Ste. communion, j'entendis une voix qui me disait : Crois-tu ! crois-tu ! et je répondis : Oui, Seigneur, jé crois que vous pouvez faire un miracle ; Vous m'avez privé de la vue : Vous pouvez facilement me la rendre. Aussitôt que la Ste. Hostie eut touché ma langue, je me trouvai tout ébloui : Je voyais chaque objet et je ne distinguais rien. Comme je restais là sans action, l'infirmier me toucha doucement, pour m'avertir de me retirer : alors je distinguai facilement les marches de l'autel. En m'en retournant, je vis un banc vers lequel je me dirigeai, évitant de me servir de mon guide. Il s'y trouvait plusieurs livres, j'en pris un et je l'ouvris, afin d'éprouver jusqu'à quel point j'étais capable de voir. C'était l'imitation de Notre-Seigneur J. C. et je tombai sur ces paroles que je lus clairement : "Quæne sequitur hic non ambulat in tenebris dicit dominus" ensuite je fermai le livre et je me remis à prier.

Telle fut la réponse de Renaud. J'étais tout étonné en entendant ce récit. Nous retournâmes à la chapelle, lui et moi, et nous rendîmes grâces à Dieu chacun de notre côté. Dans ce même temps, plus de deux cents écoliers qui assistaient à la messe, s'aperçurent de ce qui était arrivé. Ils avaient

remarqué que le jeune aveugle était retourné à sa place sans aucun secours. Ils lui avaient vu ouvrir un livre. La nouvelle passa promptement de bouche en bouche, et c'était partout un enthousiasme universel, quand, à la récréation après le déjeuner, ils le virent paraître dans la cour, au milieu des autres écoliers qu'il distinguait et appelait par leurs noms, lui qui, vingt minutes auparavant, tel que nous l'avions vu et connu, était incapable de faire six pas pour s'approcher de l'autel, sans l'aide d'un autre pour le diriger. Tous l'environnaient, frappaient des mains, le félicitaient, et rendaient gloire à Dieu.—

A la fin de la récréation, c'est-à-dire à huit heures, Renaud alla chez les Sœurs de la lingerie, et à l'infirmerie. Quant à moi, je dépêchai un exprès au curé de St. Symphonien, pour lui faire part de cette heureuse nouvelle. Ensuite, environ sur les neuf heures, la mère de notre écolier, qui, depuis dix ou douze jours, s'était fixé à Versailles, afin de suivre, étant près de lui, le cours de sa maladie, se présenta à la chambre du portier, le cœur rempli d'amertume : Car elle venait pour disposer tout ce qui était nécessaire pour le départ de son fils. En apprenant la guérison soudaine de son enfant, elle se hâta davantage pour s'en assurer elle-même de ses propres yeux : mais lorsqu'elle l'eût vu, elle pensa tomber en défaillance, tant était grande l'émotion qu'elle ressentait. Environ à dix heures du matin, à la fin de la classe, le docteur, qui n'avait encore rien vu, arriva pour visiter ses malades, et dans l'intention de prendre notre aveugle dans son cabriolet, et de le présenter aux personnes chargées de le soigner : il montait les degrés de l'infirmerie, lorsqu'il vit venir à sa rencontre un écolier qui était descendu deux marches en même temps, et qui le salua en lui pressant la main. Quelle fut sa surprise ! C'était Renaud ; mais il ne s'arrêta pas, il se hâta d'aller joindre l'assemblée du Sacré-Cœur. Après les courtes prières de chaque jour, les membres de l'Archiconfrérie furent charmés de voir au milieu d'eux, celui qu'ils pensaient devoir bientôt perdre, et entonnèrent le *Magnificat*. A ce chant, les autres écoliers qui, étaient en récréation dans la grande cour, vinrent aussi unir leurs voix à celles de leurs condisciples : ceux qui étaient dans l'infirmerie en firent autant, et le docteur demeura avec un seul malade qui était alors au lit.

Tout ce que je viens de rapporter se fit spontanément. Pour moi, mes oreilles, ayant été frappées dans ma chambre du chant qui s'élevait dans la chapelle, je descendis en grande hâte pour prendre part à l'expression de la reconnaissance générale, et lorsque ce désir du cœur fut satisfait, je vis le jeune Renaud dans la cour. Je lui adressai quelques mots, et il me laissa aussitôt pour aller trouver le docteur, qui ne tarda pas de son côté de venir me témoigner vivement sa satisfaction. Il me rapporta sa rencontre inattendue avec notre écolier, au milieu même de l'escalier, et me dépeignit son extrême surprise. Il me dit aussi qu'il venait d'examiner le cœur de Renaud, et que, malgré son agitation et les fortes émotions du matin, il le trouvait dans un bon état.

A midi, Renaud vint au Réfectoire ; on le plaça à côté de moi ; et il dina d'un bon appetit. Après le repas, nous allâmes à la chapelle, et j'avais ce cher enfant placé dans le sanctuaire au même lieu où le matin on lui avait vu prendre un livre ; et nous chantâmes le *Regina Cæli* ; en témoignage de gratitude.

Tout ce que je viens de rapporter est arrivé le lundi 14 d'avril 1845. Je pourrais, s'il était nécessaire, attester sur la foi du serment, la vérité de tous les faits rapportés dans ce récit. Ils se sont passés publiquement, dans une maison qui contient au-delà de deux cents ou trois cents personnes. Il serait très aisé de procéder à une information si Votre Grandeur le jugeait à propos.

Je ne dois pas omettre de mentionner que Renaud avait placé toute sa confiance dans Marie, Mère de Dieu. C'est à elle aussi que nous eûmes recours pour obtenir sa guérison, et que le jour, avant de commencer la Neuvaine, on écrivit à M. l'abbé Desgenette, pour le prier de recommander le malade aux prières de l'Archiconfrérie. Depuis sa guérison [opérée d'une manière si extraordinaire, Renaud a toujours paru se porter aussi bien que s'il n'eût jamais été malade ou aveugle. Il n'a point éprouvé de convalescence, et son retour à la lumière a été soudain et parfait comme l'a été son retour à la santé.

J'ai rempli un devoir vraiment agréable, en rapportant à Votre Grandeur, les circonstances d'un événement calculé pour l'édification des fidèles ; je

termine ma tâche; en mettant à vos pieds l'hommage du profond respect avec lequel je suis, Mgr., de Votre Grandeur, le très-obéissant serviteur,

LAMBERT,

Supérieur du Petit Séminaire de Versailles.

—La malle du 4, apportée par l'*Hibernia*, est arrivée ici le 19. La nouvelle du second incendie de Québec avait causé une grande sensation en Angleterre. Le gouvernement impérial avait engagé la Chambre des Communes à faire une allocation de £20,000 aux incendiés de Québec.

M. McLane, ambassadeur des États-Unis, était arrivé à Londres. On le disait investi de tous les pouvoirs nécessaires pour régler définitivement la question de l'Orégon.

Un événement tragique vient de jeter tous les cantons catholiques de la Suisse dans la plus grande exaspération. Un M. Leu (d'Ebersoll), le chef et l'âme des amis de la justice et de la constitution, membre du grand conseil de Lucerne et du conseil de l'instruction publique, respecté des honnêtes gens de tous les partis, a été assassiné dans son lit, dans la nuit du 19 au 20 du mois dernier, à minuit. Il a été frappé d'un coup de carabine tiré à bout portant dans la région du cœur. Ce qui donne, à cet acte de scélératesse, le dernier degré de grièveté, c'est que, dans l'opinion publique, il ne peut être que l'effet d'un attentat politique, dont tout l'odieux et toute la responsabilité pèsent de tous leurs poids sur le parti des radicaux ou des corps-francs. Voici comment s'expriment les feuilles religieuses sur cet énorme forfait. «Les annales de la justice nous transmettent souvent le récit de crimes de cette nature, dit l'*Univers*, mais elles en offrent peu dont les conséquences doivent être plus graves que celles qui se développent par suite de ce meurtre fameux. La nature s'était plu à former Leu d'Ebersoll sur un de ses types les plus parfaits. Doué à la fois d'un coup-d'œil supérieur, d'une élocution simple, naïve, toujours entraînant; mais, par dessus tout, d'une âme héroïque et d'un cœur passionnément dévoué à la foi de ses pères, il n'aspirait qu'à combattre, et, s'il le fallait, à mourir pour la justice, pour la religion, pour la patrie. Cet homme a été assassiné, il a succombé aux haines lâches des méchants qu'il avait vaincus. De tels hommes ne sont pas impunément frappés. Comme le sang des premiers martyrs devenait une semence de chrétiens, celui de Leu, on ne saurait en douter, fera germer des héros.

«Un cri unanime d'épouvante et d'indignation, dit à ce sujet la *Gazette de Lucerne*, retentit dans notre canton et le parcourut comme le roulement du tonnerre. Un forfait inouï s'est accompli, un forfait qui ne trouve son semblable ni dans l'histoire de Lucerne, ni dans celle de la Suisse. Il est le fruit de l'attentat du 8 décembre, suivi de ceux des 31 mars et 1er avril. Les hordes assassines, qui alors nous assaillirent, guidés par des chefs d'une scélératesse reconnue, ne pouvaient autrement laisser éclater leur fureur. La même caisse qui a fourni la clef d'or employée à ouvrir la prison de Steiger a sans doute soldé la main mercenaire dont la balle a frappé un si noble cœur! Les scélérats! mettront-ils ce forfait au compte des Jésuites, ou quelle autre imposture sauront-ils imaginer pour se laver d'un crime qui, moralement, les anéantit!

«Nous les reconnaissons dans la multitude de lettres anonymes qui, depuis un an, et notamment pendant les dernières semaines, menaçaient le brave Leu de cette vengeance radicale, lettres auxquelles il n'opposait, hélas! que la douce et sereine sécurité de l'homme de bien! Nos ennemis devaient ce coup au patriote qui deux fois les avait vus fuir lâchement devant les cohortes rurales qu'il guidait contre eux!

«Ne nous laissons pas toutefois accabler par une inerte douleur: *L'esprit du Juste n'a pas expiré avec lui!* Il nous laisse pour héritage ses exemples, ses vertus, son noble dévouement et son amour de la patrie. Parmi notre peuple il est immortel; martyr de la sainte cause de Dieu, il est le compagnon du bienheureux Nicolas, cet autre patron de la Suisse. L'histoire le proclamera *bienheureux*; elle bénera sa mémoire et son nom, en même temps qu'une éternelle malédiction se répandra sur la grande horde des assassins, sur ses directeurs et sur ses instruments.

«Vienne maintenant une troisième attaque, une expédition nouvelle et d'avance maudite du ciel, nous n'en éprouvons aucune frayeur. L'âme du martyr combattra avec nous, tandis que sa prière nous protégera devant le trône de Dieu, et ceux de nous qui mourront dans le combat la retrouveront dans la céleste patrie. Les radicaux apprendront quelle est la force divine, lorsque les fidèles combattent pour le plus précieux de tous les biens! C'est

dans ces pensées qu'est le grand et véritable effet produit par le meurtre de notre père à tous.

«Déjà nous avons entendu sortir de plus d'une bouche le redoutable serment de venger l'assassinat du Juste. *Suivant de palpables indices, quelques autres de nos guides sont encore dévoués au poignard radical.* S'ils succombent à cette arme du lâche qui vient frapper dans le sommeil et dans la nuit une victime sans défense, eux aussi seront vengés! Cent têtes au moins des exécrables séides qui déshonorent la Suisse nous paieront leurs têtes sacrées. Le peuple veut purger son sol natal de ces cannibales.

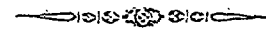
«Quelques-uns cependant semblent ouvrir les yeux et reculer devant les conséquences de l'impiété radicale. Ils commencent à reconnaître de quel côté sont les droits et la justice, ils jugent ceux qui cherchent une dernière ressource dans l'assassinat.»

«Ce langage de la *Gazette de Lucerne* fait voir quel est l'état des esprits. Il est à craindre que les radicaux, s'ils ont commis le crime dont la voix publique les accuse, n'aient abattu eux-mêmes la digue qui les protégeait contre une formidable réaction.»

—Il y a tant de fois qu'on prédit vainement une déclaration de guerre immédiate entre le Mexique et les États-Unis, et que la première malle qui arrivera de Mexico en apportera la nouvelle officielle, que nous hésitons encore aujourd'hui à y ajouter foi, quoique des documents apportés du Mexique et qui équivalent presque à cette déclaration de guerre immédiate, aient été publiés par un journal de la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pourtant pas encore de nouvelle positive que la guerre a été déclarée officiellement au gouvernement de Washington par celui de Mexico. Cependant les journaux de New-York arrivés hier, disent que le consul mexicain a publié, le 8 du courant, une adresse à ses compatriotes résidens aux États-Unis, pour les informer qu'il avait reçu ordre de son gouvernement de terminer le présent consulat et d'emporter les archives avec lui. Le lendemain, il s'est embarqué sur le *Relampago*, pour Vera-Cruz.

Ce vaisseau mexicain a refusé de prendre la malle de la Nouvelle-Orléans pour le Mexique et les Isles Sandwich.

On regarde aussi comme terminées les communications entre le Mexique et Washington.



CANADA.

—Le nommé Lambert, accusé par le jury du coroner du meurtre de St. Amand, a été arrêté à Plattsburgh, par l'agent de police Jérémie, et emmené en cette ville, mardi dernier. Il y a été incarcéré en attendant son procès, qui aura lieu sans doute à la prochaine session de la cour criminelle. Les autorités de Plattsburgh se sont empressées de prêter assistance à l'agent de police qui a été envoyé à la poursuite de l'accusé, quoiqu'il ne fut pas muni des documents nécessaires pour demander son extradition. Lambert lui-même, n'a fait aucune résistance et il a consenti volontairement à suivre M. Jérémie. Lambert a une femme et onze enfants. — *Minerve.*

—Carolus Lepage, l'Erostrate moderne, qui a incendié notre palais de justice, est parti hier de la prison avec plusieurs autres compagnons d'infortune, pour le pénitencier de Kingston où il doit subir 14 ans de détention. — *Idem.*

Accident.—Lundi soir, à l'entrée du Faubourg Québec, des chevaux ayant pris l'épouvante, un M. qui se trouvait dans la voiture en fut précipité sur la pavé; un peu plus loin les chevaux dans leur course passèrent sur le corps d'une femme et d'une jeune enfant qu'elle tenait par la main, et qui restèrent sur la place horriblement mutilés. — *Aurore.*

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ANGLETERRE.

—La question des Jésuites a passé le détroit. Les journaux anglais nous apprennent que la Chambre des Communes s'est occupée des illustres enfants de saint-Ignace à l'occasion du bill présenté par M. Watson pour abroger toutes les lois contre les catholiques et les ordres religieux qui dégradent encore le *Statue-Book*. Ce projet de loi, qui avait subi la première et la seconde épreuve avec l'approbation du Ministère, a été combattu par sir James Graham, et rejeté par la Chambre conformément au mot d'ordre du Cabinet.

On se demande si ce qui se passe en France a fait changer les dispositions du gouvernement anglais, ou si sir Robert Peel a voulu donner à M. Guizot une preuve d'entente cordiale en ne permettant pas l'émancipation des Jésuites en Angleterre, dans un moment où un ambassadeur français sollicite à Rome leur expulsion de la France. — *Univers.*

—Le bill des collèges irlandais a été définitivement adopté en comité par la Chambre des Communes sans aucune modification qui mérite d'être signalée. — *Univers.*

IRLANDE.

—L'apparition de M. O'Connell au Parlement a été de courte durée, et

En retour précipité à Dublin, où il se trouve en ce moment, est un fait tout aussi grave que l'avait été sa rentrée à la Chambre des Communes après une année d'absence. M. O'Connell et ses amis étaient venus d'Irlande pour prier le Gouvernement (qui dit vouloir suivre une politique conciliatrice) de prendre en considération les vœux et les besoins de leur patrie dans les mesures relatives à l'Irlande qui occupent le Parlement. On s'attendait à voir le ministre anglais, fidèle à ses paroles de paix, modifier le bill des collèges selon le désir des catholiques; il n'en a rien été, M. O'Connell père et M. O'Brien ont éloquentement protesté au nom de leur mandataire; il n'a été tenu aucun compte de leurs paroles. Ainsi, il a été démontré une fois de plus que la voix de l'Irlande se fait vainement entendre au Parlement, et que ses représentants ne peuvent lui rendre aucun service au sein de la législature impériale. O'Connell est donc retourné rendre compte de cette nouvelle tentative de rapprochement, qui a échoué comme toutes les précédentes. En quittant l'Angleterre, M. O'Connell fils et M. O'Brien ont laissé derrière eux une noble protestation. Sommés de se rendre le 14 juillet dans un des comités de la Chambre dont ils font partie et qui s'occupe des chemins de fer, ils ont répondu au secrétaire du comité qu'ils ne se croyaient pas obligés de se rendre à son injonction, parce que les intérêts de l'Irlande réclamaient leur présence à Dublin, et que d'ailleurs ils n'ont pas été nommés membres de la Chambre pour s'occuper des affaires de l'Angleterre, mais de celle de leur pays, dont le Parlement méprise les puissantes et légitimes clameurs. Ils sont partis de Londres après avoir publié leurs protestations. On se demande si la Chambre prendra des mesures rigoureuses pour les forcer à siéger dans les commissions dont ils font partie. Nous ne pensons pas que le Gouvernement permette, dans les circonstances actuelles, que le Parlement s'engage dans un conflit avec les représentants les plus populaires de l'Irlande; il aurait beaucoup trop à perdre et pas assez d'avantages à en tirer.

—Voici quelques détails de ce qui eut lieu à Cavan, après le meurtre de Rooth; nous les extrayons de l'*Univers*:

Avant l'enterrement, une réunion de trois mille orangistes, tous en armés, a été tenue dans la maison du défunt. Des serments de vengeance y furent professés contre les catholiques. Ce menaçant cortège accompagna le convoi en faisant entendre des cris de représailles, et le bruit se répandit dans la ville qu'après l'enterrement on devait fondre sur les maisons des catholiques pour les piller et les saccager. La population catholique abandonna la ville et se retira sur une montagne, à quelque distance; mais la présence d'un fort détachement de troupes prévint de sanglantes collisions. Ces féroces desseins ne purent se réaliser. Le jour qui suivit le meurtre, le prêtre de la localité a été obligé de chercher un refuge chez les catholiques du village de Ballinah. Plusieurs centaines d'orangistes armés cernèrent sa maison, en criant qu'ils voulaient son sang. Voici d'ailleurs une lettre qui lui a été adressée par la poste:

« Prêtre Brady.

« Cette lettre a pour but de vous annoncer que si le lâche brigand de papiste qui a assassiné M. Rooth n'est pas pris, pendu et écarté aux prochaines assises, vous serez tué à la première occasion. Pour chaque protestant que ces gueux de papistes injurieront ou attaqueront, dix papistes et un prêtre seront mis à mort. Le jour de la vengeance est arrivé. Vous êtes le meilleur de votre espèce; mais il faut que nous fassions un exemple.

« Signé par ordre,

SANG POUR SANG.»

Les magistrats du comité de Cavan ont envoyé une adresse au lord-lieutenant de l'Irlande, dans laquelle ils exposent l'imminence d'une révolte de la population protestante. Depuis lors, un meeting a eu lieu dans la ville de Cavan, sur l'invitation du schériff, où toutes les personnes notables du comité ont pris la résolution de se prêter un mutuel appui pour maintenir la tranquillité. L'évêque protestant du diocèse y assistait avec plusieurs ecclésiastiques influents. On y remarquait aussi Mgr. Browne, évêque catholique de Kilmaree, qui était accompagné d'un grand nombre de prêtres. L'évêque anglican et Mgr. Browne ont parlé tour à tour et ont fait entendre des paroles de conciliation qui ont été vivement approuvées par l'assemblée.

Le village de Ballinloughing a été le théâtre d'un événement douloureux d'une autre nature. A la foire qui se tenait le 30 juin dans cette localité, l'arrestation d'un paysan a amené un conflit entre la troupe et le peuple qui voulait délivrer le prisonnier. Huit fermiers ont été tués. Le nombre des blessés est considérable.

Ce malheureux événement a jeté la consternation dans le village et les environs. Il paraît que la troupe a fait feu sans qu'on ait eu les sommations; cette circonstance a mis le peuple dans un état d'exaspération difficile à décrire, et il se serait porté à des excès si l'on n'était parvenu à lui faire comprendre que ce qu'il y a de mieux à faire c'est de procéder judiciairement. La magistrature locale recueille des renseignements précis sur l'affaire afin de la poursuivre. Les parents des victimes et des blessés sont décidés à obtenir justice des meurtriers.

Cette situation est encore aggravée par les manifestations que viennent de faire les orangistes des diverses parties de l'Irlande à l'occasion du 1er juillet, jour anniversaire de la bataille de la Boyne. Des lettres de Cavan annoncent que le village de Killashandra est au pouvoir de 500 *Rebandmen* (membres de la société secrète du Ruban), qui ont, dans la nuit de mardi à mercredi dernier, menacé d'un assaut les maisons de ses paisibles habitants. Des troupes sont envoyées sur tous les points où le danger est imminent; mais, dans l'état d'exaltation où se trouvent les esprits, il serait difficile de

prévoir si nous n'aurons pas à regretter de nouveaux malheurs; espérons que l'autorité saura les prévenir par de sages précautions.

Conversions.—L'on apprend de Vienne, que le fils du docteur Hurter, élève de l'Institut polytechnique de cette capitale, vient d'embrasser la foi catholique, à la grande joie de son illustre père.

Une dame mecklebourgeoise de haute condition, après avoir embrassé la foi catholique, a fait sa première communion dans l'Eglise-Mère de toutes les églises, à Saint-Jean-de-Latran, au pied de l'autel où saint Pierre avait lui-même célébré les saints mystères, et où se vénèrent les têtes des deux princes du collège apostolique. Protestante il y a un an, cette illustre et noble dame s'était rendue à Trèves, où elle avait admiré la piété du million de catholiques accourus pour vénérer la Sainte-Robe; elle avait été témoin de l'une des nombreuses guérisons instantanées qui y sont devenues la récompense de la foi de tant d'infirmités, et touchée de la foi divine, elle avait couru à Rome, au lieu de se rendre à Paris, comme elle en avait eu le projet. La vue des augustes cérémonies de la Semaine-Sainte et des nombreux établissements de charité qu'offre la résidence pontificale, et qu'elle avait pris soin de visiter en détail, acheva ce qu'avait commencé le pèlerinage de Trèves.

Le 3 juillet, M. Dormond, du canton de Vaud, membre de la Société historique de la Suisse romande, a fait, dans l'église de Saint-Valère, à Sion, la profession publique et solennelle de la foi catholique.

Le major Zeeleder, de Berne, renommé par ses recherches et par ses connaissances historiques, et depuis quelque temps domicilié au canton de Thurgovie, vient de rendre publique l'abjuration qu'il avait faite, il y a trois ans, de l'erreur zwinglio-calvinienne. Ainsi, l'étude de l'histoire dévoilant de plus en plus les impostures protestantes, ramène à l'antique Eglise ceux qui y appertent un cœur droit et sincère.

Ami de la Religion.

—On écrit de Plancher-les-Mines à l'*Ami de la Religion*:

« Le 25 mai dernier, jour de la solennité de la Fête-Dieu, M. le curé de Plancher-les-Mines (Haute Saône) a eu la consolation de recevoir l'abjuration d'une famille protestante. La cérémonie a été solennelle et des plus touchantes. Tout a concouru pour en rehausser l'éclat: la magnificence de la fête, le bel ordre de la procession, les élégans repositoires, et par-dessus tout, la population si empressée et en même temps si religieuse de Plancher-les-Mines! Longtemps cette paroisse conservera le souvenir de la Fête-Dieu de 1845! et les protestants de la localité aussi!

« Nous ne répéterons pas, Monsieur le Rédacteur, les injures que quelques-uns d'entre eux, dans cette circonstance, ont jetées à la face de leurs anciens co-religionnaires; Dieu nous en garde! non; mais, à l'exemple des nouveaux convertis, nous continuerons de prier pour que celui qui a dessillé les yeux du savant Hurter et de nos nouveaux frères, donne à nos détracteurs le courage de se réunir dans l'unité de la foi, où ils trouveront seulement la quiétude de l'esprit et du cœur.

« C'est le vœu des catholiques de Plancher-les-Mines, et leur réponse à toutes les mauvaises passions de leurs frères errans.

« Agréez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

« Plancher-les-Mines, 15 juin 1845. »

NOUVELLES POLITIQUES.

Texte du traité sur la répression de la traite.—Une troisième édition du *Standard* du 14 mai, qui nous arrive par voie extraordinaire, publia le texte du traité dont les bases viennent d'être arrêtées entre les deux plénipotentiaires français et anglais, MM. le duc de Broglie et Lushington, et qui est soumis en ce moment à la ratification des deux Gouvernements.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, ce traité supprime le droit de visite et substitue à ce mode inefficace et dangereux de répression le système de la croisière en commun, que l'Angleterre avait déjà admis dans le traité américain.

Nous aurons l'occasion d'examiner les dispositions de ce traité, dont nous bornons aujourd'hui à reproduire le texte:

« S. M. le roi des Français et S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, considérant que la convention du 30 novembre 1831 et celle du 22 mars 1833 ont atteint leur but en empêchant la traite sous les pavillons français et anglais, mais que ce trafic odieux subsiste encore, et que ces conventions sont insuffisantes pour assurer sa complète suppression, S. M. le roi des Français ayant témoigné le désir d'adopter des mesures plus efficaces, et S. M. la reine d'Angleterre ayant également à cœur de concourir à l'exécution de ce dessein, tous deux ont résolu de conclure une nouvelle convention, qui sera substituée aux lieux et place desdites conventions de 1831 et 1833, et à cette fin, ils ont nommé (ici les noms), qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont adopté les articles dont la teneur suit:

« Art. 1er. Afin que le pavillon de S. M. le roi des Français et celui de S. M. la reine de la Grande-Bretagne ne puissent pas être usurpés contrairement au droit des nations et aux lois des deux pays pour couvrir la traite, et afin de pourvoir plus efficacement à la suppression de ce trafic, S. M. le roi des Français s'engage à établir dans le plus court délai possible, sur la côte occidentale d'Afrique, à partir du Cap-Vert jusqu'au 15e. degré 30 minutes de latitude méridionale, une force navale composée au moins de 26 croiseurs tant à voiles qu'à vapeur.

« Et S. M. la reine de la Grande-Bretagne s'engage à établir dans le

plus bref délai possible, sur la même partie de la côte africaine, une force composée d'au moins 26 croiseurs tant à voiles qu'à vapeur, et sur la côte occidentale d'Afrique, un nombre de croiseurs suffisant pour supprimer la traite d'une manière effective. Ces croiseurs seront employés au service plus haut indiqué, conformément aux dispositions ci-après :

“ Art. 2. Lesdites forces navales françaises et anglaises agiront de concert pour la suppression de la traite. Elles commenceront leurs opérations en établissant une exacte surveillance sur toutes les parties de la côte occidentale d'Afrique comprise dans le premier article, particulièrement sur tous les points où se fait la traite. Dans ce but, elles exerceront entièrement et complètement tous les pouvoirs dont les couronnes de France et d'Angleterre sont actuellement en possession à l'exception de la restriction introduite par la présente convention en ce qui touche les bâtiments français et anglais.

“ Art. 3. Les officiers au service de S. M. le roi des Français et les officiers de S. M. la reine d'Angleterre qui seront respectivement chargés du commandement de l'escadre destinée à assurer l'exécution de la présente convention conviendront des meilleurs moyens d'exercer cette surveillance, en choisissant et désignant les emplacements de stations et en confiant ces postes aux croiseurs des deux nations agissant ensemble ou séparément suivant qu'on le jugera convenable, de telle manière néanmoins que, dans le cas où l'un de ces postes sera exclusivement confié aux croiseurs de sa nation, les croiseurs des autres nations pourront y venir en tout temps exercer les droits à eux appartenant.

“ Art. 4. Des traités pour la suppression de la traite seront négociés avec tous les princes et chefs indigènes de la susdite côte d'Afrique, suivant que cela paraîtra nécessaire aux commandants eux-mêmes ou par les officiers à qui ils donneraient les instructions à cet effet.

“ Art. 5. Les traités qui viennent d'être mentionnés n'auront aucun autre objet que la répression de la traite. Si l'un de ces traités est conclu séparément par un officier de la marine anglaise, la faculté d'y accéder sera réservée à S. M. le roi des Français ; la même faculté sera réservée à S. M. la reine d'Angleterre dans tous les traités qui seront conclus par un officier de la marine française. Dans le cas où S. M. le roi des Français et S. M. la reine d'Angleterre deviendront tous deux parties à la conclusion de ces traités, les dépenses faites pour présents et autres frais semblables seront supportés par les deux nations.

“ Art. 6. Dans le cas où, pour l'exécution de ces traités et l'observation du droit des nations, l'emploi de la force par terre ou par mer deviendra nécessaire, aucune des parties contractantes n'y aura recours sans l'agrément et le concours de l'autre.

“ Art. 7. Au moment où l'escadre de S. M. le roi des Français sera prête à commencer les opérations sur la côte d'Afrique, le roi des Français le notifiera à la reine d'Angleterre, et les deux parties contractantes feront savoir par une déclaration publique que la présente convention est sur le point d'être mise à exécution.

Ladite déclaration sera expédiée partout où besoin sera. Dans les trois mois qui suivent, le droit de visite mutuel, établi par les conventions de 1831 et 1833, cessera d'être exercé, et les mandats des commissaires délivrés aux croiseurs des deux nations seront respectivement restitués.

“ Art. 8. Attendu que l'expérience a démontré que la traite, dans les régions où elle est habituellement pratiquée, est souvent accompagnée par des actes d'une nature dangereuse pour la tranquillité des mers et la sûreté des pavillons ; et considérant en même temps que si le pavillon porté par un bâtiment est de prime-abord le signe de la nationalité du bâtiment, cette présomption ne sera pas regardée comme suffisante pour empêcher en tous cas de procéder à sa vérification. Autrement ce serait exposer tous les pavillons à des affronts déshonorants que de les faire servir à couvrir la piraterie, la traite et tout autre trafic illicite. Afin de prévenir toute difficulté dans l'exécution de la présente convention, il est entendu que des instructions basées sur le droit des nations et sur la pratique constante des puissances maritimes seront adressées aux commandants des escadres et croiseurs sur la côte d'Afrique. Les deux gouvernements se sont en conséquence communiqué le texte desdites instructions, qui sont annexées à la présente convention.

“ Art. 9. Sa Majesté le roi des Français et S. M. la reine d'Angleterre s'engagent réciproquement à interdire toute traite dans les colonies qu'ils possèdent actuellement ou posséderont à l'avenir, et à empêcher, par tous les moyens en leur pouvoir, leurs sujets de se servir de leur pavillon pour faire la traite avec les nations étrangères, ou de s'engager d'une manière quelconque dans ladite traite.

“ Art. 10. Six mois après la déclaration mentionnée à l'art. 7, la présente convention entrera en voie d'exécution. Elle est conclue pour dix ans. La convention antérieure sera suspendue. Dans le courant de la cinquième année, les deux parties contractantes se concerteront de nouveau, et elles décideront, suivant les circonstances, s'il conviendra de mettre encore à exécution tout ou partie de ces conventions, ou de modifier ou d'abroger tout ou partie de la nouvelle convention.

“ A la fin de la dixième année, si les conventions antérieures n'ont pas été remises en vigueur, elles seront considérées comme abrogées. Les deux hautes parties contractantes s'engagent en outre à continuer de s'entendre pour assurer la suppression de la traite par tous les moyens qui leur sembleront les plus utiles et les plus efficaces, jusqu'au moment où ce trafic aura été complètement aboli.”

Univers.

—Le Sud de Marseille public la nouvelle suivante, datée de Tanger, le 21 juin :

“ M. Léon Roche est revenu hier au soir de Larache, avec la ratification de l'empereur du Maroc au traité conclu entre le ministre de ce souverain et le général Delarue. L'arrivée sur notre rade de trois navires de guerre français le Vélou, le Titam et le Cygne, a contribué à ce bon résultat et est venue seconder à propos les efforts intelligents de M. le général Delarue, de notre chargé d'affaires, M. de Chateau, et de M. Léon Roche.”

Le Gibraltar-Chronicle donne la même nouvelle. L'empereur du Maroc aurait purement et simplement accepté l'ancien traité.

Univers.

—D'après les dernières nouvelles de Saint Pétersbourg, l'empereur Nicolas serait de nouveau attaqué d'une maladie de foie, et la santé de l'impératrice donnerait aussi de sérieuses inquiétudes.

Univers.

LES DEUX PORTRAITS DE FAMILLE.

Le comte de Lisban, qui s'était expatrié au commencement de la révolution, avait, en dépit des décrets menaçant de mort tout exilé qui rentrerait dans sa patrie, cédé au désir si vif et si naturel de revoir ses foyers. A son retour en France, il avait trouvé ses biens séquestrés ; sa tête était proscrite, et tous les dangers menaçant sa vie. Ses anciens amis étaient en prison ; il ne savait où trouver un asile.

Pendant un mois, il parvint à se soustraire aux avides regards des bourreaux ; mais enfin sa retraite fut connue : il allait être conduit à l'échafaud, lorsqu'il se sauva dans la maison d'un petit marchand, de la rue Cléry, nommé Hubert, qu'il ne connaissait point, et à la pitié duquel il n'avait d'autres droits que ceux de l'infortune. C'était beaucoup pour le bon marchand : il accueillit le comte avec la plus noble générosité, arrangea lui-même, dans l'endroit le plus obscur de sa maison, une retraite impénétrable aux recherches ardentes des persécuteurs, partagea ses modestes repas avec lui et le servit avec les attentions les plus délicates, pendant huit mois que dura cette cruelle détention.

Nos bourreaux, tournant enfin leurs fureurs contre eux-mêmes, délivrèrent la nation d'un joug qu'elle n'avait pas le courage de secouer. Un rayon de justice vint briller au milieu de ce bouleversement de tous les principes de la morale, de la religion, de l'humanité, et de la saine politique. Le comte de Lisban sortit de sa retraite en témoignant une vive reconnaissance à ses bienfaiteurs ; il rentra dans une belle terre qu'il avait aux environs de Paris, et dont, par un heureux hasard, il n'avait pas encore été dépouillé. Il y recevait presque toutes les semaines le bon Hubert, Mme Hubert, et la petite Louise, leur fille. Il les admettait à sa table, et, ne perdant jamais de vue le service qu'ils lui avaient rendu, il les traitait d'égal à égal, excepté pourtant les jours où il lui arrivait de Paris une société nombreuse et brillante ; alors, il les traitait avec plus de cérémonie et de respect, leur donnait la place d'honneur, les servait les premiers, et semblait dire aux autres convives : Je vous demande bien pardon, mais vous ne m'avez pas sauvé la vie.

Le commerce du bon Hubert prospérait depuis quelque temps. Louise devenait grande et jolie ; Hubert songeait sérieusement à la marier avec le fils d'un commerçant, son voisin, bon sujet, joli garçon, ayant un peu de fortune, et plus d'esprit qu'il n'en fallait pour devenir riche un jour. Ce mariage était arrangé depuis deux mois dans la tête des parents, et depuis six mois dans le cœur de Louise ; mais un terrible événement vint renverser ce petit édifice de bonheur.

La probité d'Hubert eut trop de confiance dans celle des autres ; il essuya plusieurs banqueroutes, et se vit bientôt assailli par une foule de créanciers qu'il n'avait plus le moyen de satisfaire. Le mariage de Louise, il est vrai, peut, en grande partie, réparer les pertes de la famille. Mais, hélas ! ce mariage est rompu ; le père de Charles, excellent calculateur, compte pour rien un sentiment qui ne rapporte rien, et ne veut plus en entendre parler. Il serait difficile de peindre le désespoir de Louise et de Charles.

Hubert cherche en vain des ressources pour détourner le malheur qui le menace. Ses amis sont pauvres ou l'abandonnent ; il ne lui reste que le comte de Lisban, et le comte est précisément le seul à qui, dans un revers si grand, le bon Hubert ne veuille point s'adresser. L'idée de lui demander des secours est cependant entrée dans la tête de Mme Hubert ; elle en parle à son mari : “ Nous lui avons rendu tant de services, lui dit-elle.—Raison de plus pour ne lui rien demander, répond Hubert.—Nous lui avons sauvé la vie.—Tant mieux pour nous !—C'est un homme généreux.—Nous ne devons pas en abuser.—Délit.—Nous devons l'être autant que lui.—Je suis sûr que, s'il connaissait notre position, il viendrait à notre secours.—Je le crois. Mais s'il ressemblait aux autres hommes, quelle humiliation pour moi ! J'aurais perdu, par une démarche indiscreète, tout ce qui me reste, le fruit du peu de bien que j'ai fait.” Mme Hu-

bert veut répondre, mais son mari lui dit avec sévérité : " N'en parlons plus, ma femme, n'en parlons plus. Je veux que le comte ignore notre malheur, et je vous défends de lui écrire. "

La bonne Mme Hubert, accoutumée à respecter les ordres de son mari, garde le silence et pleure. Mais Louise, qui n'avait rien dit, ne prend pas cette défense pour elle. " Je crois, se dit-elle, que mon père a tort. Sa délicatesse ressemble à de l'orgueil. Quand on est malheureux, n'est-il pas tout naturel de s'adresser à ceux que l'on a secourus ? Est-ce leur reprocher un bienfait que de leur offrir les moyens de prouver leur reconnaissance ? Se taire, c'est les outrager, c'est croire à leur ingratitude. Non, non, M. de Lisbon ne mérite pas la conduite sévère de mon père à son égard. Je vais lui écrire dans le plus grand secret. "

Elle monte à sa chambre et écrit la lettre suivante :

" Vos amis, Monsieur, sont près de tomber dans la misère. Une suite de banqueroutes imprévues leur fait perdre en un instant le fruit de leurs longues économies. Dans quinze jours, notre petit magasin et notre mobilier vont être mis à l'encan, par autorité de justice. Vous êtes notre unique ressource, et cependant mon père ne veut point vous appeler à son secours ; comme si le peu de bien que nous vous avons fait vous ôtait le droit de soulager les malheureux ! Pour moi, Monsieur, je ne serai point assez injuste pour vous refuser une jouissance digne d'un cœur tel que le vôtre. Je ne connais pas l'orgueil quand il faut implorer pour mes parens les secours de l'amitié, et je suis sûre que votre délicatesse rendra justice aux sentimens de

Louise AUBERT. "

Louise, ne doutant pas de la reconnaissance et de la générosité de M. de Lisbon, se livra à l'espérance de voir bientôt la petite fortune de son père entièrement rétablie. Rien désormais ne pourra s'opposer à son mariage, et les plus douces espérances viennent encore lui sourire en secret.

Cependant quinze jours se sont écoulés, et Louise n'a point reçu de nouvelles de M. de Lisbon. Toutes ses espérances sont détruites. " Hélas ! se dit-elle, il ne faut donc plus compter sur personne ! "

Les créanciers du pauvre Hubert ne le laissent pas respirer. Déjà même ils ont obtenu une sentence contre lui, et tous ses meubles vont être vendus par autorité de justice. Sa petite boutique est remplie de ces gens oisifs qui cherchent partout un spectacle, et de ces gens avides qui spéculent sur tout, même sur le malheur. Les huissiers mettent à l'enchère tout le mobilier de la pauvre famille qui, retirée à l'écart, jette un triste regard sur cette scène de désolation.

Déjà presque tous les meubles sont vendus, lorsqu'on des huissiers, apercevant deux portraits attachés aux côtés de la cheminée, les enlève et les présente aux acheteurs et aux curieux. Ce sont les portraits du bon Hubert et de sa femme, ils les avaient fait faire dans les premiers jours de leur mariage : jours heureux où le cœur, insatiable de bonheur, ne se contente pas de ce qu'il possède, et voudrait encore en multiplier l'image. A l'aspect de ces portraits, des éclats de rire indécens se font entendre. Le costume un peu suranné de Mme Hubert excite la gaieté de l'assemblée ; on ne pense point qu'ils sont là et qu'ils pleurent. L'un des rieurs met son enchère au plus vil prix, et les portraits vont lui être adjugés, à son grand regret, lorsqu'un peintre fort connu dans le quartier s'écrie : " A dix mille francs les deux portraits ; — à vingt mille, dit sur-le-champ un autre peintre ; — à trente mille... à quarante mille. " Ici, les enchérisseurs s'arrêtent, et les portraits sont délivrés au dernier pour la somme de 40,000 fr. Hubert, sa femme et Louise croient que c'est une nouvelle insulte ; l'assemblée est dans le plus grand étonnement. Le peintre, possesseur des portraits, prend la parole, et dit : " Pauvres ignorans ! vous vous moquez de ce dont vous ne connaissez pas le prix. Sachez donc que ces deux portraits sont d'un peintre fameux, dont les ouvrages sont très-rare, et qui n'existe plus. A ces mots, il s'éloigne, emportant les deux chefs-d'œuvre dont il vient de faire l'acquisition.

Voilà donc Hubert deux fois plus riche qu'il ne l'était avant sa catastrophe ; il peut satisfaire ses créanciers et continuer avantageusement son commerce. Ces bonnes gens sont dans la joie ; qui leur eût dit qu'ils possédaient chez eux tant de richesses ? Ces deux portraits, dans le tems, ne leur avaient coûté que douze francs chacun ; encore avaient-ils eu le cadre par dessus le marché. " Cependant, dit Hubert en regardant sa femme, je ne puis m'empêcher de regretter le tien. — Ah ! répond Mme Hubert, si nous avions été plus riches !.. "

Louise partage la joie de ses parens : son mariage peut se renouer ; le père de Charles est revenu voir ses voisins. On l'a d'abord assez froidement reçu ; mais huit jours se sont à peine écoulés que Louise

est la plus heureuse des femmes.

Le lendemain de la noce, Hubert dit à sa femme et à sa fille : " Il me vient une bonne idée ! Voilà plus d'un mois que nous ne sommes allés voir M. de Lisbon, et que nous n'avons entendu parler de lui ; il faut le surprendre : allons nous-mêmes lui annoncer le mariage de Louise ; je connais son cœur, notre bonheur lui fera plaisir. " Mme Hubert est enchantée de cette idée ; Louise rougit : elle se souvient de sa lettre restée sans réponse, et de l'ingratitude de M. de Lisbon. " Qu'irions-nous faire chez lui ? se dit-elle ; notre présence ne lui reprochera-t-elle pas l'oubli dans lequel il nous a laissés ? Il doit la vie à mes parens, et les laissait mourir de faim ! Comment me présenter chez lui ? Quelle situation ! quel embarras ! pourra-t-il soutenir ma présence ? Louise m'a cru meilleur que je ne suis, dirait-il en lui-même, et maintenant Louise sait que je ne suis qu'un ingrat. " Elle emploie toute son éloquence pour détourner ses parens de ce voyage ; mais, comme elle n'ose parler de la lettre écrite à l'insu et contre la volonté de son père, ses raisons ne sont pas goûtées : Hubert et sa femme se font un grand plaisir de surprendre M. de Lisbon, et Louise est bien forcée de les suivre.

La petite famille arrive bientôt à la terre du comte. Hubert demande à le voir : on lui dit qu'il le trouvera seul dans son cabinet ; il monte avec sa femme, sa fille, son gendre, et ils pénètrent sans peine jusqu'à M. de Lisbon, qui les accueille avec l'air du plaisir, mais cependant avec un peu de contrainte et d'embarras. " Venez dans le salon, mes amis, leur dit-il ; venez, nous y causerons plus à notre aise que dans ce cabinet. — Pourquoi cela ? dit Hubert ; lorsqu'on est avec des personnes que l'on aime, je pense que l'appartement n'est jamais trop petit. " Le comte n'ose insister : il demande au bon Hubert des nouvelles de sa santé, de ses affaires, comme s'il les ignorait, et lui reproche sa longue absence : " Quelle fausseté ! " dit Louise en elle-même. Hubert raconte ses malheurs, comment il s'est trouvé tout à coup plus riche qu'auparavant, grâce aux deux portraits... Il en était là, lorsque, jetant par hasard les yeux du côté de la cheminée, il s'écrie : " Que vois-je ! Ciel ! les voilà ! mon portrait ! celui de ma femme... est-il possible !... " Louise et Mme Hubert, ayant aperçu les deux portraits, tombent aux pieds du comte, et baignent ses mains de leurs larmes.

" Eh bien ! ma bonne âme. " dit M. de Lisbon avec une vive émotion, " avez-vous perdu la tête ? — Ah ! Monsieur, quelle délicatesse ! quelle générosité ! donner 40,000 fr. de nos portraits ! — Eh, mon cher Hubert ! rien de plus simple, en vérité : pouvais-je payer trop cher l'image de ceux qui ont exposé généreusement leur vie pour sauver la mienne ? Cette image chérie est toujours dans mon cœur ; je mourais d'envie de l'avoir aussi toujours sous mes yeux, et, grâce à vous, je suis assez riche pour sacrifier quelque chose à une fantaisie. — Mais, monsieur le comte, 40,000 fr. ... "

— Vous ne calculiez pas. Hubert quand vous pouviez me faire du bien, et aujourd'hui vous vous en avisez lorsque je suis assez heureux pour vous le rendre ! C'est mal, très-mal à vous vouloir compter avec moi, c'est me faire sentir que je vous dois encore plus que je ne vous donne. Mais je vois ma petite Louise qui rougit et baisse les yeux. Je devine sa pensée ; elle m'accuse. Comment ! se dit-elle, il a su notre infortune, et il est venu si tard à notre secours ? que de chagrins pourtant il nous eût épargnés !... Mes bons amis quand j'ai appris votre malheur, j'étais à Lyon pour des affaires importantes, et retenu dans mon lit par une vigoureuse goutte. J'ai fait partir en toute hâte un jeune peintre de mes amis. Il arrive, il se concerta avec l'un des peintres les plus célèbres de la capitale, et... Bien !.. je vois à présent ma bonne petite Louise qui sourit : la paix est faite, et je veux la cimenter. " A ces mots, il s'approche de Louise, et lui imprime un baiser sur le front.

La famille d'Hubert resta toute la journée chez M. de Lisbon. Il avait invité les jeunes gens des villages voisins pour la fête qu'il voulait donner à Louise. Quand la nuit fut arrivée, il fit illuminer son château et ses jardins. Un petit orchestre, venu de Paris, se plaça sur un théâtre élevé sous de beaux arbres d'où pendaient des lampions de toutes couleurs, et mit en mouvement le bal champêtre. Des tables couvertes de rafraichissemens sont dressées sur le gazon ; et la fête se termine par un feu d'artifice. Rien ne put égaler la joie du comte ; il se trouvait heureux de sa reconnaissance.

J. de Caen

ON a besoin à ST. GEORGE DE HENRYVILLE d'un MAITRE D'ÉCOLE-MODÈLE et de plusieurs MAITRES OU MAITRESSES D'ÉCOLE INFÉRIEURE. Avec un bon certificat de morale et un peu d'instruction qu'il vienne en sûreté, il y aura de l'encouragement pour toutes les capacités. Le Maître d'École-Modèle peut compter sur de bons émolumens.

St. George de Henryville, 21 août 1845.

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISÉS (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.
 SATINS DE DIVERSES COULEURS.
 DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.
 ORFROIS DE DALMATIQUES
 " " CHAPES.

—DE PLUS—

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,
 ÉTOILES PASTORALES " "
 SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.
 BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.
 GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.
 FRANGES ET GALONS OR FIN
 " " OR NI-FIN,
 " " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

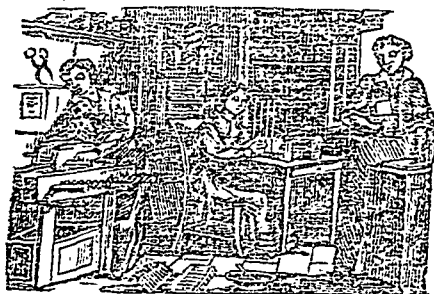
Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

Atelier de Relieur.



CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient de leur venir offrir leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI:—

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

Montréal, 19 juin 1845.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

PROSPECTUS

DE LA
 PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
 Carte géographique
 DU
 CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR
 JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant :

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Oregon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles — en £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7½d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
 Publié par J. B. DUPUY, }
 Imprimé par J. A. PLINGUET. }